

PLAN EAU DE LA VILLE DE CHAMBÉRY

Eté 2023

AXE 1 : SOBRIETE DES USAGES

Mise en place de sondes tensiométriques

Suivi de la consommation d'eau

Adaptation de la stratégie de fleurissement

Végétalisation des bassins

AXE 2 : OPTIMISATION DE LA DISPONIBILITE DE LA RESSOURCE

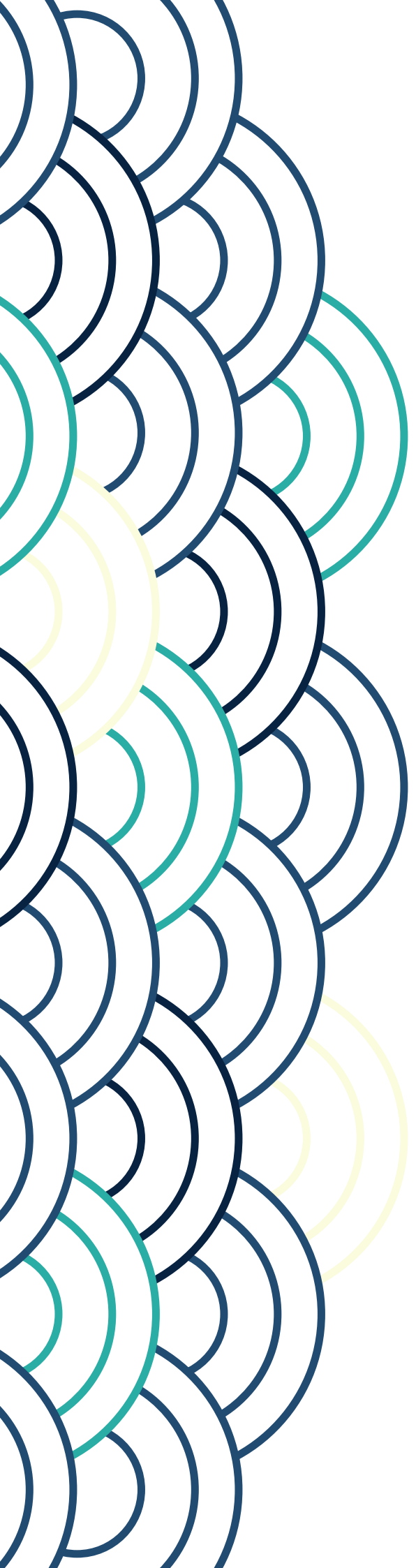
Réutilisation de l'eau de la piscine Buisson Rond

Désimperméabilisation des cours d'écoles

Nouvelles règles d'urbanisme



Édito



L'eau est désormais en France une ressource en tension : une sécheresse majeure a frappé la France au cours de l'été 2022, et le début de l'année 2023 a été marqué par une sécheresse hivernale avec 32 jours sans pluie entre janvier et février, sécheresse qui a perduré durant l'été.

Les effets du dérèglement climatique sont ainsi déjà perceptibles et vont intensifier les événements extrêmes à l'avenir, par des périodes de sécheresse intense, mais aussi par des précipitations fortes susceptibles d'engendrer des dégâts importants, notamment dans les zones fortement imperméabilisées. L'adaptation au changement climatique suppose ainsi des mesures adaptatives à court terme permettant de faire face aux changements déjà présents, mais aussi des mesures transformatrices de nos territoires afin d'anticiper les changements majeurs.

A l'instar du plan de sobriété énergétique mis en place par la Ville fin 2022, la collectivité a travaillé à la mise en place d'un plan de gestion de l'eau qui s'articule autour de deux grands axes :

- La sobriété des usages de l'eau : mesurer, planifier et économiser l'eau dans l'ensemble des actions de la Ville afin de s'adapter au mieux aux épisodes de sécheresse et de préserver la ressource existante ;
- L'optimisation de la disponibilité de la ressource : récupérer, stocker et valoriser les eaux non conventionnelles mais également améliorer le stockage dans les sols et nappes sur le territoire chambérien afin de lutter contre la modification du cycle de l'eau due au changement climatique et ses impacts locaux.

En parallèle, la Ville s'est engagée aux côtés d'autres acteurs du territoire à travers la convention «Eau-climat, on agit» lancée par Grand Lac, Grand Chambéry et le CISALB. Cette démarche vise à engager les communes dans un plan d'adaptation au dérèglement climatique « pour une gestion vertueuse et exemplaire de l'eau ».

Thierry Repentin,
maire de Chambéry

Jimmy Bâabâa
Adjoint au maire
Chargé de la transition écologique

AXE 1 : SOBRIETE DES USAGES

Mesurer, suivre et planifier

DÉPLOIEMENT DE SONDES TENSIONNOMÉTRIQUES

Le service espaces verts met en place des sondes tensionnométriques au pied des arbres dans le but d'apporter la quantité exacte d'eau au bon moment pour la meilleure reprise du végétal. Ceci permet de limiter très fortement les apports en eau et d'avoir un taux de reprise végétatif très élevé.

L'utilisation de ce type de sondes est en cours d'expérimentation pour les nouvelles plantations ainsi que les stades de la plaine de Mager qui sont d'importants consommateurs d'eau. L'expérimentation menée à Vetrotex a permis d'en mesurer l'efficacité.

SUIVI DE LA CONSOMMATION D'EAU

La Ville va renforcer un suivi fin de la consommation d'eau, au même titre que le suivi des consommations électriques.

De plus, les alarmes automatisées installées sur les compteurs communicants permettent de lutter contre les fuites. Le service des espaces verts, pour sa part, assure également un suivi de ses compteurs.

Un travail est engagé avec l'Agglomération pour équiper l'ensemble de nos points de livraison de compteurs communicants.

AMÉLIORATION ET ADAPTATION DES DISPOSITIFS ET DES PARAMÈTRES D'ARROSAGE DES STADES

Les terrains de sport sont d'importants consommateurs d'eau. Afin de limiter ces besoins tout en conservant une qualité de terrain adaptée au niveau des clubs, des travaux d'amélioration et de suivi précis sont engagés sur les terrains de sports.

Pour ce faire, les réseaux ont été repris et équipés d'arroseurs et de programmeurs plus performants. La programmation centralisée couplée à des analyses de sol permet un apport d'eau précis et sans excès. Des études sont en cours pour l'installation de sondes tensionnométriques permettant d'évaluer d'une part la capacité d'infiltration du sol, et d'autre part la capacité d'absorption des végétaux pour apporter la quantité d'eau adaptée à chaque terrain et au contexte météorologique.

Economiser l'eau

ADAPTATION DE LA STRATÉGIE DE FLEURISSEMENT

Le service espaces verts a engagé un travail conséquent de modification du fleurissement communal. Cela ne signifie pas réduire le fleurissement mais bien l'adapter dans le choix de ces espèces et de leur consommation en eau.

En 2022 la Ville comptait 38 points de fleurissement avec des fleurs annuelles.

En 2023, 15 points de fleurissement seront modifiés, puis 6 en 2024. La modification portera sur le fleurissement par des plantes vivaces (qui restent en place de nombreuses années), à la place des plantes annuelles et bisannuelles qu'il faut changer deux fois par an.

En 2024, il ne restera donc que 17 points de fleurissement en plantes annuelles.

Les plantes vivaces nécessitent un arrosage les deux premières années pour leur assurer une bonne reprise. Une fois ces deux années passées, elles n'ont plus besoin d'arrosage. Ceci représente une économie d'eau et de moyens considérables, tout en conservant le caractère esthétique des massifs.

DÉPLOIEMENT DES DISPOSITIFS D'ARROSAGE EN GOUTTE À GOUTTE

Pour réaliser l'arrosage des végétaux et des surfaces vertes, il existe de nombreuses façons d'arroser (aspersion, brumisation, sub-irrigation, arrosage localisé...). Toutes ces solutions présentent des avantages mais pour beaucoup sont assez consommatrices en eau. En effet, un arrosage en aspersion est soumis aux vents, ce qui entraîne beaucoup de pertes d'eau.

La Ville a donc retenu le recours à l'arrosage en goutte à goutte. Cette méthode permet d'apporter de l'eau en quantité bien définie au pied de la plante. Ceci permet de limiter les déperditions au strict minimum tout en assurant une très bonne reprise des végétaux.

PAILLAGE DES MASSIFS AVEC LES BROYATS DE BOIS PRODUITS PAR LE SERVICE

Autour de chaque plantation les services de la Ville mettent en place un paillage en copeaux de bois. Cette technique présente deux avantages : la limitation de la perte en eau et l'effet réservoir. Ainsi, le sol n'est pas à nu et chauffe moins. La couche de paillage permet donc de conserver le sol humide plus longtemps. Le besoin d'apport d'eau est par conséquent moins fréquent, sans perte de qualité pour les végétaux.

REQUALIFICATION DU DÉPLOIEMENT DES BACS ET JARDINIÈRES

L'été très chaud de 2022 et les restrictions d'eau auxquelles la ville a été soumise suscitent une réflexion sur le fleurissement dit hors sol. En effet, les bacs et jardinières en espaces publics sont très consommateurs d'eau du fait de leur petit volume de terre. La réduction du nombre de bacs est donc nécessaire. Les bacs restants sur l'espace public seront regroupés sous forme d'ilots afin d'avoir un impact plus important et créer de petits ilots de fraîcheur.

Cette dynamique de réduction du fleurissement hors sol s'inscrit dans la démarche « villes et villages fleuris » pour laquelle la Ville est très engagée, avec l'objectif de labellisation quatre fleurs.

VÉGÉTALISATION DES BASSINS

Hormis la qualité paysagère créée par les bassins végétalisés, l'économie d'eau réalisée est notable. En effet, la végétalisation des bassins permet d'éviter les 4 à 5 vidanges annuelles nécessaires dans les bassins dits « classiques ». Ce mode de gestion évite l'utilisation de chlore, la filtration étant assurée par les plantes

aquatiques. A ce jour, 5 bassins sont végétalisés sur 21 fontaines et bassins. 3 équipements pourront faire l'objet d'une végétalisation dans les prochaines années.

LABEL ECO-COMMERÇANT.ES

Le label éco-commerçants intègre des critères sur les économies d'eau afin d'engager les acteurs du territoire dans la démarche de sobriété des usages. Relancé en 2022, en partenariat avec la CCI Savoie, la CMA Savoie et l'Asder, avec le soutien de l'ADEME, le label éco-commerçants marque la volonté de la Ville de Chambéry d'identifier et valoriser les commerces et artisans, qui répondent de manière pragmatique aux enjeux de la transition écologique.

AXE 2 : OPTIMISATION DE LA DISPONIBILITE DE LA RESSOURCE

Récupérer, stocker et valoriser les eaux non conventionnelles

RÉCUPÉRATION DES EAUX D'EXHAURE DU PARKING DE L'EUROPE

Le parking de l'Europe est construit à un endroit où la nappe phréatique est peu profonde. L'eau de cette nappe est donc pompée pour assurer la stabilité des fondations du parkings et donc la solidité de l'ouvrage. L'eau pompée, dite «eau d'exhaure», était historiquement rejetée au réseau pour être traitée au même titre que les eaux usées. Ce n'est plus le cas depuis 2022, des travaux ayant permis de remettre en service le système d'exploitation de ces eaux d'exhaure en vue de les utiliser pour l'arrosage des espaces verts, y compris en période de restriction de l'usage de l'eau à la suite des arrêtés sécheresse pris par le Préfet.

RÉCUPÉRATION DES EAUX DE VIDANGE DE LA PISCINE DE BUISSON ROND

Toujours dans un esprit de récupération et d'optimisation de la ressource en eau, des contacts se sont établis entre la piscine de Buisson Rond (gérée par Grand Chambéry) et les services techniques municipaux afin de pouvoir réutiliser l'eau de la piscine lors de sa vidange. Cette eau permettra à la fois d'arroser les espaces verts et de remplir les balayeuses pour nettoyer les espaces publics. L'essai réalisé en 2023 portera sur un petit volume. S'il est concluant, l'enjeu des prochaines années sera le stockage d'une partie des 1800 m³ par bâche étanche par exemple, pour en réutiliser la plus grande quantité possible.

Améliorer le stockage dans les sols et nappes

DÉSIMPÉRMÉABILISATION DES COURS D'ÉCOLES ET INFILTRATION DES EAUX

Dès les premières opérations en 2021, les projets de désimpérméabilisation et de végétalisation des cours d'écoles ont intégré dans leur cahier des charges, le travail sur l'infiltration des eaux de pluies. Les eaux de pluie et de toitures sont infiltrées selon différentes techniques adaptées à chaque situation. Ces travaux permettent d'apporter un confort de vie non négligeable dans les cours d'écoles et d'infiltrer un maximum d'eau dans les sols sans passer par les réseaux de traitement, ou éviter la surcharge de ceux-ci lors des forts orages.

SCHÉMA DIRECTEUR DE DÉSIMPÉRMÉABILISATION SUR L'ENSEMBLE DE LA VILLE

Les services techniques travaillent sur un plan global de désimpérméabilisation à l'échelle du territoire communal. Un recensement de l'ensemble des espaces présentant un potentiel d'infiltration de l'eau a été réalisé par les techniciens des services voirie et espaces verts. Un travail de cartographie est en cours.

A partir de ce recensement, il pourra être proposé un plan d'action concret et planifié en matière de désimpérméabilisation, permettant d'évaluer les moyens et le temps nécessaires à la création et la gestion de ces nouveaux espaces verts ou d'infiltration, favorables à la biodiversité.

RÉFLEXION SUR LA DÉSIMPÉRMÉABILISATION ET L'INFILTRATION INTÉGRÉE DANS TOUS LES PROJETS

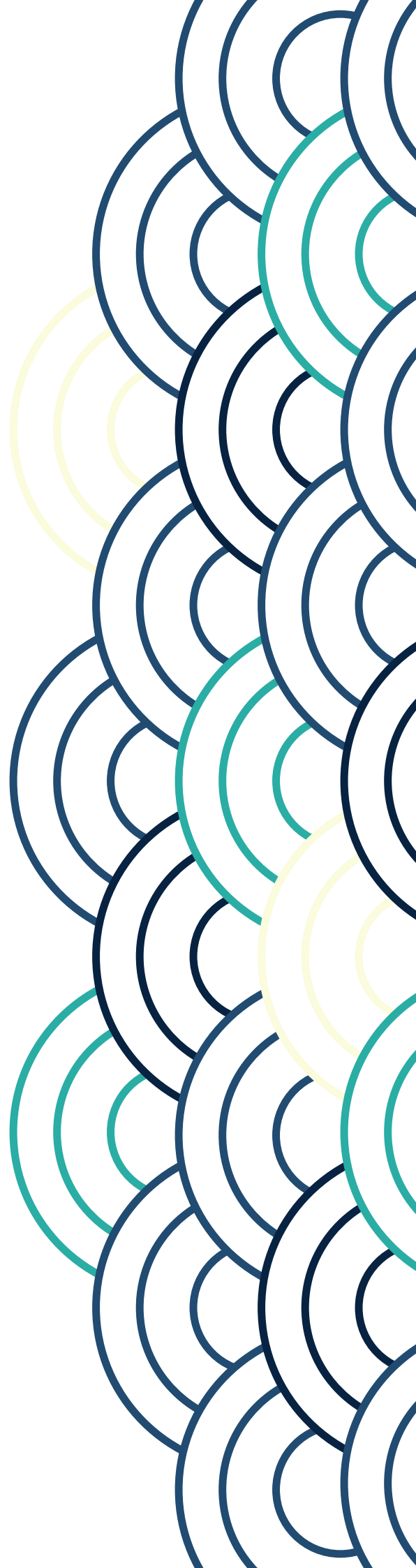
Plus globalement, les enjeux d'infiltration et de désimpérméabilisation sont pris en compte dans l'ensemble des projets liés à l'espace public et aux bâtiments.

Pour exemple, les aménagements du square Durand, des locaux techniques de Buisson Rond, ou encore le réaménagement de la rue du Mâconnais ainsi que les projets d'aménagement du boulevard du théâtre et du square De Lannoy de Bissy intègrent tous ces dimensions de récupération, de gestion et d'infiltration de l'eau de pluie.

LA GESTION DE L'EAU DANS LES PARCELLES ET AMÉNAGEMENTS PRIVÉS

La Ville a demandé à l'agglomération de Grand Chambéry que la modification n°4 du PLUi-HD puisse porter les éléments réglementaires permettant d'imposer la gestion de l'eau dans l'aménagement urbain. La modification de nos règles d'urbanisme doit avoir pour vocation de prendre en compte les spécificités environnementales et paysagères dans tout projet d'aménagement et de construction. Par exemple :

- les OAP sectorielles doivent prévoir des espaces verts perméables dans leur périmètre ;
- l'introduction des coefficients d'emprise au sol, du coefficient de biotope par surface et du coefficient de pleine terre permettront une action à la parcelle.



ville de Chambéry